Gestion de la précarité

ISAPAYE 2017

1.1 Gestion de la précarité

1.1.1 Que dit la loi ?

Une indemnité de fin de contrat est due au salarié en CDD (Contrat à Durée Déterminée) à la fin de son contrat de travail. Cette indemnité est appelée indemnité de précarité et est généralement égale à 10% sauf accord conventionnel. Dans certains cas, celle-ci n'est pas due (contrat d'apprentissage, embauche en cdi, ...). De nouvelles données ont été créées afin de remettre le compteur de précarité à zéro à la fin du contrat, en vue d'un nouveau contrat lorsque la précarité n'est pas versée.

1.1.2 Que fait le logiciel ?

- Création d'une donnée salarié de saisie mensuelle : **PRECA_NVER.ISA** NON VERSEMENT DE LA PRIME DE PRECARITE
- Création d'une donnée salarié fixe : **PRECA_NVST.ISA** NON VERSEMENT DE LA PRIME DE PRECARITE
- Modification de la donnée **PRECA_CLOT.ISA** PRECARITE : CLOTURE COMPTEUR
- Création d'une ligne d'alerte qui se déclenche lorsqu'aucun choix de versement de précarité n'a été renseigné : **PRECARITE.ISA** – ALERTE : VERIFIER DONNEES PRECARITE
- Insertion de la ligne et de la donnée dans les modèles de bulletin au 01/01/2016
- Modification de l'assistant salarié pour prendre en compte la donnée PRECA_NVST.ISA

1.1.3 Que doit faire l'utilisateur ?

Si le salarié perçoit l'indemnité de précarité sur le bulletin de départ

- ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul/Calcul de bulletins
- ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné
- ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Valeurs mensuelles sur le thème 09 DEPART
- ÉTAPE 4 : renseigner "Oui" sur la donnée **PRECA_VERS.ISA**
- ÉTAPE 5 : aller dans l'onglet **Bulletin** pour vérifier et valider celui-ci

Si le salarié perçoit l'indemnité de précarité tous les mois

- ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Informations/Salarié
- ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné
- ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Valeurs
- ÉTAPE 4 : sur l'onglet Données salarié, cliquer sur le thème 09 DEPART

ÉTAPE 5 : renseigner "Oui" sur la donnée PRECA_SYST.ISA

ÉTAPE 6 : enregistrer avec la

Si le salarié ne doit pas percevoir l'indemnité de précarité en fin de contrat

- L'information est connue en début de contrat
 - ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Informations/Salarié
 - ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné
 - ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet **Valeurs**
 - ÉTAPE 4 : sur l'onglet **Données salarié**, cliquer sur le thème **09 DEPART**
 - ÉTAPE 5 : renseigner "Oui" sur la donnée **PRECA_NVST.ISA**

,				
ETAPE	6	: enregistrer avec	la	

L'information est connue lors de l'établissement du bulletin de départ

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul/Calcul de bulletins

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Valeurs mensuelles sur le thème 09 DEPART

ÉTAPE 4 : renseigner "Oui" sur la donnée **PRECA_NVER.ISA**

ÉTAPE 5 : aller dans l'onglet **Bulletin** pour le vérifier et le valider

Cette documentation correspond à la version 8.00.000. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 08/06/2017 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais